

Georges Corm (textes choisis et présentés par), *Youakim Moubarac, Un homme d'exception*, 2004 (présentation de l'ouvrage), p. 183.

Partie II, Chapitre Premier, TRAVAUX ET TEXTES DE VATICAN II¹ INTÉRESSANT L'ISLAM EN RAPPORT AVEC LE JUDAÏSME

I. PREMIÈRE LIVRAISON DES ÉPHÉMÉRIDES ISLAMO-CHRÉTIENNES

Comme tout ce qui touche à la vie de l'Église, les relations islamo-chrétiennes sont commandées par le fait même du Concile, comme événement et comme un tout. La volonté de réforme, de dialogue et de service qui a présidé dans l'esprit de Jean XXIII à l'idée et à la mise en train du Concile, se répercute dans la vie de l'Église et affecte nécessairement l'ensemble de ses relations avec le monde extérieur. Il est d'ailleurs significatif de remarquer l'intérêt porté au Concile non seulement par les non-catholiques, mais encore par les non-chrétiens. Nous eussions aimé constituer une petite anthologie des réactions musulmanes. Dans l'impossibilité où nous avons été de pouvoir le faire, nous proposons cette suggestion à nos correspondants dans les divers pays, en leur demandant, à défaut d'une enquête systématique, de nous communiquer les coupures de presse qu'ils auraient remarquées sur ce sujet. Signalons pour notre compte, la déclaration du Président Ben Bella au correspondant de Radio Vatican pour la langue arabe, M. l'abbé Farhat, et l'intérêt porté par les représentants diplomatiques des pays arabes auprès du Saint-Siège, notamment les ambassades de la R.A.U. et du Liban aux travaux de la Section arabe du bureau de presse du Concile. Après avoir été une annexe de la section française, cette section devenue indépendante a été placée sous la direction de M. l'abbé Hachem.

Dans le cadre général des travaux du Concile, il convient de signaler en outre tout ce qui intéresse les Églises orientales qui vivent dans la sphère du monde arabe et musulman. C'est encore un sujet qui mériterait à lui seul toute une chronique. De nombreuses publications de circonstances ont d'ailleurs été éditées à ce sujet. Nous nous permettons de signaler les quatre livraisons d'Antiochena, notes et documents pour servir la cause de l'unité et la mission du Christianisme en Moyen-Orient (4 rue des Prêtres Saint-Séverin, Paris Ve). Le but de cette publication consiste précisément à détacher en quelque sorte les Églises orientales vivant au sein du monde arabe, à leur faire prendre quelque recul à l'endroit de l'orthodoxie gréco-slave comme de la latinité, à les faire converger sur le seul centre romain de la chrétienté et à engager un dialogue polyvalent, à égalité, avec l'ensemble des Églises qui, de par le monde, recherchent ou retrouvent un statut analogue d'autonomie et d'interdépendance. Il s'agissait surtout de concevoir leur mouvement œcuménique, comme l'ensemble de leur pastorale, sur la mission propre qui est la leur, en Moyen-Orient. La recherche œcuménique de l'unité étant en effet commandée par le témoignage évangélique de foi à apporter au monde actuel, chacun dans la sphère qui est la sienne, il était important de ré-évaluer l'œcuménisme en Moyen-Orient sur ce but principal et d'y apporter en conséquence les corrections voulues. C'est ainsi qu'en détachant cet œcuménisme d'un mouvement trop subordonné à une sphère qui n'est pas la sienne (la sphère gréco-slave), il était du même coup ressourcé à ses origines les plus particulières dans le monde sémitique et, du même coup aussi, mieux situé dans son dialogue avec le monde musulman².

¹ *Pentalogie islamo-chrétienne*, Tome III, pages 147-174.

² L'œcuménisme tel qu'il était préconisé jusqu'ici axait l'unité chrétienne d'un côté (sur l'orthodoxie gréco-slave) et recommandait d'un autre côté (moyen-oriental et nord-africain) le dialogue avec l'Islam. En se recentrant avec toute la chrétienté sur Rome, l'œcuménisme catholique en Moyen-Orient doit maintenant faire mieux coïncider ses besoins d'unité avec sa recherche de dialogue et convier toutes les confessions chrétiennes du Moyen-Orient, sans distinction de rite ni de privilège, mais suivant les injonctions locales qui incombent à un seul peuple chrétien ethniquement et

Il est difficile d'en dire davantage ici au sujet de cette question complexe. Mais il était important de mieux fixer la perspective selon laquelle il est souhaitable et urgent que, grâce à des confrontations nécessaires et malgré des malentendus regrettables ; l'esprit évangélique des Catholiques du Moyen-Orient trouve les voies fraternelles de l'unité et de la mission. On verra que le document annexé à la création du Secrétariat pour les religions non-chrétiennes et constituant une réponse à une enquête proposée par ce Secrétariat, procède du même esprit et va dans le même sens.

Il faut maintenant en venir à la question plus particulière qui a fait nommément parler de l'Islam au Concile et a fait plus spécialement réagir le monde arabe, tant chrétien, du reste, que musulman. Il s'agit de la Déclaration dite sur les juifs, bien que, dans une première formulation et dans la dernière qui ait été votée, il s'agisse des relations de l'Église catholique avec l'ensemble des religions non-chrétiennes.

Là encore, il ne peut s'agir de faire l'historique de cette question, que tous nos correspondants ont dû suivre. Il est trop tôt d'autre part de dresser un bilan, étant donné que malgré le vote intervenu à la fin de la troisième session conciliaire, on ne peut dire : *alea jacta est*.

Qu'il suffise donc de rappeler le point de départ d'une affaire qui a suscité une émotion aussi considérable dans le monde arabe et, en posant quelques jalons des travaux conciliaires, de préciser à nouveau l'enjeu du Concile sur ce point.

Le 8 novembre 1963, le Secrétariat pour l'unité des Chrétiens distribuait aux Pères du Concile un texte-projet de déclaration sur les juifs. Les réactions des Pères orientaux du Concile ne se firent pas plus attendre que celles des pays arabes, les premiers pour estimer cette déclaration pastoralement inopportune et les seconds pour s'élever, dans un communiqué de la Ligue Arabe, contre le danger de l'exploitation politique de cette déclaration par l'État israélien.

En rentrant de la deuxième session du Concile, S. B. Maximos IV devait faire une mise au point largement reproduite par la presse libanaise et que nous retenons infra. Cette déclaration qui reprend à son compte le point de vue arabe, affirmait néanmoins que l'Église, quand elle envisage le Judaïsme, ne le fait- que sur le plan spirituel et religieux.

D'autres interventions avaient eu lieu au cours de la deuxième session (celle en particulier de S.E. Mgr Thiandoun, archevêque de Dakar) et en dehors de la session, pour demander que l'Église, venant à prendre position sur une religion non-chrétienne, le fit concurremment à l'égard de toutes les autres grandes religions mondiales, et notamment, à l'égard de l'Islam, ce qui commandait l'élaboration d'un nouveau texte.

Malgré ces interventions et recherches de conciliation et de synthèse et le nouveau texte présenté, l'attitude unanime des Pères orientaux devait rester la même et Son Éminence le Cardinal Tappouni, Patriarche Syrien Catholique, devait, au cours de la troisième session conciliaire, lui donner une nouvelle expression, au nom de tous les Pères moyen-orientaux, pour estimer toujours que le texte en question était inopportun et devait être repoussé.

C'est dans ces conditions, c'est-à-dire en voyant le désarroi de la conscience chrétienne en Moyen-Orient arabe, l'opposition des Pères moyen-orientaux du Concile à la déclaration incriminée et, d'autre part, le mouvement apparemment irréversible de l'Assemblée conciliaire pour adopter un texte, qu'un essai a été tenté, non seulement, pour éviter le pire, mais encore pour obtenir un texte qui pût satisfaire le sentiment religieux musulman. Voici la note qui a été alors communiquée aux Pères conciliaires intéressés

culturellement différencié, à cette nécessaire et urgente coïncidence entre les relations chrétiennes et les relations islamo-chrétiennes. Il n'y aurait plus un œcuménisme prolatin ou probyzantin, mais un œcuménisme catholique en vue de la mission du Christianisme dans le Moyen-Orient, mission dont l'objectif premier est l'établissement d'un dialogue véritable entre Chrétiens et Musulmans.

« Tenant compte d'un certain désarroi de la conscience chrétienne en Moyen-Orient arabe, à propos de la déclaration conciliaire sur les juifs, il a paru utile d'attirer l'attention des intéressés sur le caractère unilatéral de cette déclaration aux yeux des Arabes, chrétiens et musulmans, et de rechercher en conséquence à l'équilibrer, pour qu'au lieu de choquer et de nuire, dans la sphère chère à tous les croyants, des origines chrétiennes, juives et musulmanes, elle soit au contraire un geste d'apaisement et un motif de réconciliation.

Évitant toute intervention publicitaire qui risquerait de mettre de l'huile sur le feu, la note ci-jointe est soumise à l'attention bienveillante des Pères de Vatican II qui voudraient bien faire aboutir une expression personnelle du thème et des modifications ici proposés, en transmettant une note écrite au Secrétariat Général du Concile et à la commission compétente

NOTE

à propos de la déclaration conciliaire sur les Juifs

« Le titre du nouveau texte "Des juifs et des non-chrétiens" est illogique, les juifs étant aussi des non-chrétiens. S'il devait être retenu, il faudrait dire : "Des juifs et des autres non-chrétiens".

Le titre du nouveau texte serait mieux libellé si l'on disait, en tenant compte de l'ensemble du sujet : "Des Juifs, des Musulmans et des autres non-chrétiens" ou, dans le cas où l'on reviendrait à l'ancien titre : "Des rapports des Catholiques avec les nonchrétiens et principalement les juifs et les Musulmans".

Cet intitulé serait plus juste et plus équilibré.

Le paragraphe sur les Musulmans qui vient bien à sa place dans le nouveau texte est néanmoins un peu court. Il mériterait d'être sensiblement élargi en rapportant la foi musulmane en le Dieu Unique, à Abraham, Père commun des juifs et des Chrétiens dont l'Islam se réclame, comme l'a déjà rappelé Mgr l'Archevêque de Dakar au cours de la deuxième session. Il faudrait aussi distinguer dans le sens religieux de l'Islam, sa vocation à la prière (selon la référence célèbre de Pie XI à « l'Orient qui prie ») et la vitalité exceptionnelle en Islam, de grâces mystiques authentiques.

C'est le minimum de ce que l'on peut proposer, si l'on veut qu'au regard de tous les enfants qui se réclament de la foi d'Abraham et dans le sens d'un devenir commun des "sémites spirituels" (pour reprendre une autre expression de Pie XI), ce texte, au lieu d'être un élément de dissension, devienne un facteur d'unité. »

Cette note était accompagnée d'une lettre à Son Éminence le Cardinal Bea, président du Secrétariat pour l'Unité, et d'une lettre analogue à Son Éminence le Cardinal Liénart, leader de l'Épiscopat français et l'un des principaux supporters du texte présenté par le Secrétariat pour l'Unité. Nous donnons des extraits de cette lettre, en faisant remarquer qu'elle vise, non seulement à faire équilibrer la déclaration conciliaire, mais encore à la débarrasser de toute interprétation controversée sur la question particulière de la responsabilité engagée dans la crucifixion de Jésus. Il est évident en effet que le but pastoral, et non pas théologique ni exégétique de la déclaration conciliaire, n'avait pas à examiner cette question,

mais seulement à guérir la conscience chrétienne des suites injustifiées et criminelles d'interprétations, fausses ou fondées, qui ont motivé l'anti-sémitisme.

« à Son Éminence Révérendissime Monseigneur le Cardinal Liénart,

Éminence Vénérée,

Si satisfaction ne peut être donnée à la requête des Pères orientaux du Concile, demandant d'écarter la déclaration sur les Juifs, il y a peut-être moyen de lui faire justice, sans manquer le but principal de cette déclaration, en élargissant la perspective à l'ensemble des croyants qui se réclament de la foi d'Abraham. C'est dans ce but que je me suis permis de soumettre à l'attention de quelques intéressés la note ci-jointe, en les priant d'en donner éventuellement une interprétation personnelle auprès du Secrétariat Général du Concile et auprès de la commission compétente.

Il est bien vrai en effet qu'un Concile œcuménique n'a pas à se placer sur le plan politique. Mais ce n'est pas au "grand patron" de la Mission de France que j'aurais l'outrecuidance d'apprendre que toute position ecclésiale sur le plan religieux a ses incidences pastorales, et qu'au regard de Vatican II, ces incidences selon le but à lui assigné par Sa Sainteté Jean XXIII, font partie de l'enjeu principal du Concile.

En évitant donc les incidences malheureuses en Moyen Orient de la déclaration sur les juifs, et sans manquer le but visé par elle, on peut essayer d'obtenir une audience plus large et un bien plus grand. J'ai pleinement confiance de trouver auprès de Votre Éminence une compréhension particulière pour le point de vue arabe, chrétien et islamique, en pensant au drame encore saignant de l'Algérie, qui a bien mis, lui aussi, dans un douloureux relief l'affrontement séculaire entre Christianisme et islam, bien comparable, sous couvert politique, à celui intérieur de l'Église avec la Synagogue et qu'il est grand temps de chercher à guérir conjointement avec Israël.

Qu'il me soit permis dans le même esprit de soumettre à votre Éminence les propos suivants au sujet de la déclaration elle-même... J'estime en effet que le drame du Vendredi Saint à Jérusalem ne doit pas être vidé de sa substance. La Florence chrétienne a brûlé Savonarole et la Bagdad musulmane Intercis Hallaj, cependant qu'Athènes avait fait mourir Socrate. De même donc que ces cités illustres et les peuples qu'elles représentent ne peuvent pas être lavés de leur crime, sans que leur histoire prestigieuse et celle de toute l'humanité n'en soient faussées, sur un plan infiniment supérieur, la Jérusalem juive qui a livré son Messie aux Gentils ne saurait, sans déchoir, être ignorée au jour de ce drame qui est la substance même de l'Histoire Sainte, comme organiquement liée au mystère de l'iniquité dans le monde.

Le crime de l'Église contre la Synagogue au cours des siècles aura été de prendre prétexte du Vendredi Saint pour persécuter le peuple d'Israël, alors qu'elle devait y trouver une solidarité plus grande dans l'opprobre et une compassion plus profonde avec le peuple élu. S'il est donc absolument nécessaire et urgent pour la conscience chrétienne de faire pénitence après des errements séculaires qui ont culminé dans les massacres nazis, il ne faudrait pas du même coup descendre le peuple de Dieu de son rang parmi les nations, ni réduire le noeud de son histoire religieuse qui est le centre de l'histoire universelle, à un fait divers.

Il me semble que ces considérations et celles qui les ont précédées, en regard de l'Islam, loin de vouloir contredire l'esprit œcuménique si heureusement exalté en notre temps, s'apparentent plutôt au sérieux qui l'inspire et visent, aux yeux de toute la postérité d'Abraham, à en élargir et en équilibrer la portée.

Daigne...»

Au point où en sont les choses, et en tenant compte de l'affirmation des Pères moyen-orientaux du Concile, de retour dans leur pays, selon laquelle rien n'est encore décidé, il ne peut nous appartenir, en conclusion, que de proposer à nos correspondants et amis, l'expression d'un sentiment personnel

a) le vote intervenu au Concile est irréversible et doit être respecté ;

b) pour être réaliste, on ne peut que chercher à l'améliorer en l'amendant encore. Nous estimons en particulier que ce texte ne peut que gagner à être élagué du passage qui concerne la responsabilité de la crucifixion de Jésus. Le passage qui le précède immédiatement, et qui interdit de parler au sujet des Juifs de « nation maudite » ou de « déicide », n'entre pas dans le fond du sujet. Il édicte une consigne pastorale. Il demande de ne pas parler de ces questions, notamment dans les catéchèses, de même qu'on a demandé à un moment donné de ne plus parler de la question controversée de la liberté et de la grâce. Cela est amplement suffisant et doit être respecté. Le fond de la question peut et devrait être laissé à l'examen des spécialistes. Nous proposons donc de supprimer le passage sur la crucifixion de Jésus ;

c) pour être plus que réaliste et vivre dans l'esprit de l'Église, il importe de dégager la portée véritable de ce texte et d'illustrer avec sa haute tenue religieuse et spirituelle son extrême extension « œcuménique » ;

d) il faut en particulier se féliciter du passage concernant les Musulmans qui est le premier texte officiel de l'Église catholique à ce sujet. On peut dire que « le coup d'essai est un coup de maître »³ ;

e) pour être également réaliste et sans entrer dans le fond du sujet controversé, mais en restant sur un plan pastoral et en recherchant la concorde fraternelle dans la sérénité de l'esprit et la paix des cœurs, il importe de se préoccuper de l'enjeu véritable de cette question dont le ressort n'est pas théologique ni exégétique, mais trouve à sa base, à l'heure actuelle, le conflit judéo-arabe sur la Palestine. Nous avons rappelé ailleurs quelques éléments du dossier arabe, chrétien et musulman. Il faudrait sûrement faire davantage pour ramener l'équité dans la Palestine divisée et, enfin, la réconciliation et la paix entre tous les enfants d'Abraham ;

f) pouvons-nous rappeler, point particulier, mais d'une importance capitale, dans l'esprit et les revendications répétées et véhémentes de Louis Massignon, qu'aucune réconciliation fondamentale entre le Christianisme et le peuple juif n'est possible, réelle et durable, tant qu'Israël n'aura pas rendu à la Vierge de Nazareth son honneur de fille d'Abraham, satisfaisant ainsi aux revendications conjuguées de l'Islam et du Christianisme. La conscience chrétienne a certes beaucoup à se reprocher, dans son comportement, plus encore que dans ses dires, contre le peuple juif et le Concile avait sûrement à donner une expression catholique de pénitence à cet égard. Mais il importe également, si la conscience juive recherche de son côté une paix et un

³ Nos correspondants et amis du monde musulman sauront spécialement apprécier ce texte dans sa version arabe, sachant, de bonne source, que le texte a été conçu en fonction de cette version, et pour son meilleur entendement par l'oreille et la conscience musulmanes. Bien qu'il y soit dit que les Musulmans ne reconnaissent pas Jésus comme Dieu, il eut mieux valu dire : « bien que les Musulmans ne reconnaissent pas le Christ comme Fils de Dieu ». On sait que c'est une nuance importante. On peut en effet considérer que le Coran a quelque raison de rejeter la formule « Inna Allah huwa al-Masîh » = « En vérité, Dieu c'est le Christ » (et à plus forte raison quand on traduit littéralement : « Allah, c'est le Christ »), ce qui aurait besoin de toute une interprétation pour être orthodoxe. - Nous laissons délibérément de côté la question controversée de la crucifixion de Jésus dans le Coran. Bien que la tradition musulmane nie, selon une interprétation courante du texte coranique, le fait matériel de la mort du Christ sur la Croix, un sosie lui ayant été substitué et Dieu ayant emporté Jésus jusqu'à lui, la protestation coranique de l'Islam contre la prétention du judaïsme à avoir tué le Christ, trouve dans les protestations actuelles contre l'innocentement du peuple juif, une suite parfaitement authentique et nullement en contradiction avec ce que le Coran veut dire et revendiquer, pour l'honneur de Dieu et du Christ, comme de la Vierge, dans ce passage (Coran, 4, 157/158). Cf. infra, f.

dialogue œcuménique fructueux, que la Synagogue revienne elle aussi sur « les choses monstrueuses » qu'elle a laissé dire sur Marie, mère de Jésus (Coran, 4, 156)³.

Il ne reste plus, pour clore cette chronique sur laquelle nous aurons sûrement à revenir dans le prochain bulletin, que de reporter dans la partie « Textes et Documents » aux trois interventions conciliaires que nous avons pris soin d'insérer en traduction française, intéressant une nouvelle et non moins traditionnelle vision chrétienne de l'Islam. Si ces documents du magistère ordinaire n'ont pas la portée de la déclaration conciliaire, ils n'en ont pas moins de valeur comme expression autorisée de la hiérarchie catholique en état de Concile.

Enfin, les textes et déclarations occasionnelles insérées en troisième lieu (III, A, 3) font pendant aux actes du Souverain Pontife relatant également des interventions occasionnelles de Sa Sainteté (III, A, 1) et le tout constitue un ensemble impressionnant d'expressions autorisées de la conscience chrétienne par la bouche de ses chefs catholiques à l'égard du monde musulman. Au bout du compte, et malgré la tempête occasionnée par la déclaration dite sur les Juifs, tous ceux qui vivent, dans l'esprit de la Badaliya, le souci quotidien des relations islamo-chrétiennes, ont là un motif majeur de rendre grâce au Seigneur, tout en se réjouissant de voir la semence jetée en terre par Louis Massignon pousser et fleurir si rapidement, après sa mort, au soleil de la Chrétienté.

3. Il nous plaît de noter à ce sujet que M. Jacques Madaule, Président de l'Amitié judéo-chrétienne à qui nous avons communiqué copie de la note aux Pères du Concile et de la lettre à Son Eminence le Cardinal Liénart, nous a dit le parfait accord de ces requêtes avec le point de vue de l'Amitié judéo-chrétienne.